

# RAPPORT

Val-de-Travers, le 22 février 2023

## **Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au classement de la motion du groupe POP visant la création d'un parlement des jeunes**



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

Lors de la séance du 22 mars 2021, le Conseil général adoptait une motion du groupe POP demandant au Conseil communal d'étudier la création d'un parlement des jeunes dans notre commune. Lors de la même séance, le Conseil communal faisait d'ores et déjà état d'un sondage qu'il avait lui-même sollicité, pour considérer la création de ce nouveau cénacle au Val-de-Travers, attestant ainsi du partage d'un même objectif entre le Conseil communal et les motionnaires.

L'Exécutif avait donc œuvré avec la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) pour mettre sur pied ce sondage, communiqué aux jeunes de notre région au travers de tous nos moyens de communication usuels, à savoir le logiciel ProNote pour toucher l'ensemble des élèves entre 12 et 18 ans, mais aussi leurs parents, Facebook avec publication payante « boostée », permettant de cibler au maximum les enfants de la région dans la bonne tranche d'âge, mais aussi Instagram, le courrier du Val-de-Travers, Arcinfo, RTN ainsi qu'un communiqué de presse pour toucher les parents.

Comme déjà constaté en mars 2021, sur les 700 élèves concernés, seuls 40 avaient daigné répondre au sondage, avec un âge moyen de 14.7 ans. Sans revenir sur les résultats du sondage déjà présentés à votre Autorité, on retiendra tout de même que seuls 18 % des jeunes ayant répondu au sondage participeraient à un parlement des jeunes, ce qui représente 7 réponses positives, à savoir 1/100<sup>e</sup> des jeunes à qui nous avons destiné le sondage !

Malgré ce premier constat d'échec, le Conseil communal a engagé davantage de moyens pour tenter de trouver un peu plus d'intérêt de la part des jeunes de la région.

D'abord, une rencontre a été organisée avec le représentant de la FSPJ qui s'est déplacé à Val-de-Travers pour nous transmettre son appréciation personnelle du sondage, qui bien qu'un peu moins négative que la nôtre, devait pourtant admettre que le défi était de taille, au vu de la participation au sondage et aux résultats reçus.

Sur la base de ses conseils, le chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement a participé à une séance du Conseil des élèves de notre école, regroupant un représentant de chaque classe du collège de Longereuse. Durant cette rencontre, le chef du DJE a présenté le concept du parlement des jeunes, présenté les résultats du sondage et tenté de comprendre ce qu'il fallait changer au processus pour avoir une chance d'intéresser les élèves de Longereuse. D'abord, on a constaté que sur la petite vingtaine d'élèves très attentifs, seuls deux avaient eux-mêmes rempli le sondage. Les raisons des abstentionnistes n'ont pas été clairement énoncées. On a ensuite tenté d'apprendre quels seraient les meilleurs moyens



## **Rapport du Conseil communal**

---

de communication pour toucher plus de jeunes ; les réponses qui ont été apportées par les jeunes ont simplement confirmé les moyens utilisés lors du sondage de la fin de l'année 2020, sans apporter d'autre piste supplémentaire pour améliorer la couverture et les chances d'obtenir des réponses.

Ces éléments ont amené le Conseil communal à penser que les élèves de Longereuse n'étaient pas forcément les bons interlocuteurs pour trouver d'éventuels jeunes intéressés à la démarche et même s'il avait initialement été prévu de relancer un second sondage, le manque de nouveaux éléments avait conduit le Conseil communal à ne pas renouveler l'opération dans l'attente des prochaines actions qu'il allait mener.

Par la suite, le DJE a pris de multiples contacts directs avec différents membres d'associations comme JEX ou d'autres associations regroupant des jeunes au Val-de-Travers.

Les retours rassemblés par ces nouvelles démarches n'ont malheureusement pas démontré d'intérêt particulier à participer à une éventuelle rencontre de présentation et d'échanges sur la thématique et encore moins pour une participation éventuelle à un parlement des jeunes au Val-de-Travers.

En conséquence et malgré le temps qu'il aura fallu au Conseil communal pour revenir vers votre Autorité concernant cette motion, il doit malheureusement renoncer à poursuivre ses efforts pour l'installation d'une telle structure au Val-de-Travers et vous demander le classement de cette motion.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT :

LE CHANCELIER :

Frédéric Mairy

Christian Reber